

Observations électroniques reçues par le commissaire enquêteur

Mise à jour le 27 juillet 2017

Courrier électronique de M . Daniel MOITEL président de ADCMBA Sos baie d'Authie (18 juillet 2017)

Sujet:

Rechargement en sable du bois de sapins

Message:

le dossier complet avec les annexes sera remis en son intégralité à mr le Commissaire enquêteur. Il est regrettable que l'on ne puis transmettre des fichiers et photos par ce canal

Message :

Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie
ADCMBA Sos Baie d'Authie

Objet : Enquête publique sur le rechargement en sable du bois de sapins en Baie d'AUTHIE

Berck, le 18 juillet 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La partie sableuse de la baie d'Authie connaît depuis des siècles une accumulation naturelle permanente de sables fins du côté sud, ayant pour effet de pousser vers le nord les courants de marées, conjugués à celui du fleuve à marée basse, et d'y provoquer, par effet de dérive, une érosion du cordon dunaire, au point d'avoir fait disparaître au niveau du bois de sapins, près de 200 m de protection naturelle en 2 décennies. Avant cette période, les riverains n'imaginaient même pas se trouver un jour en danger de submersion.

Cette accumulation est l'unique origine des problèmes rencontrés sur la rive nord de notre baie, il faut bien en prendre conscience et il est fondamental d'y revenir systématiquement si l'on veut apporter des réponses cohérentes au phénomène.

Ne pas répondre à la cause de l'érosion ne fait que différer le problème, tout en révélant une stratégie forcément inadaptée.

Nous ne manquons pas de sable en baie d'Authie, nous en avons au contraire beaucoup trop, sauf qu'il n'est pas au bon endroit

Le rechargement en sable du bois de sapins répond au besoin de protéger la zone arrière de la submersion en cas d'évènement exceptionnel, en remettant suffisamment de profondeur et de hauteur là où le déficit s'est créé. Mais il ne peut bien sûr s'agir d'une action pérenne si l'on n'intervient pas sur la cause de ce déficit. Notre association n'est pas contre le principe du rechargement en sable du bois de sapins et même, pourquoi pas, de l'ensemble de la rive sableuse nord, mais à la condition que cela se traduise par une gestion sédimentaire intelligente consistant à prélever périodiquement le sable de l'autre côté du chenal occupé par le courant, et de le transférer au nord, tout en donnant au courant suffisamment de champ pour le détourner et redonner du caractère maritime à la baie en voie de comblement.

L'avis de l'autorité environnementale ainsi que des ouvrages scientifiques attestent que le sable arraché du côté nord par l'érosion se redépose en grande partie sur l'autre rive (ce dont doutent ouvertement certains élus locaux concernés par la défense contre la mer).

Dans ces conditions le transfert de sable depuis la plage de Berck aura pour effet d'aggraver la dérive du courant même si une partie de moindre volume migre dans les dunes sous les effets du vent, très peu reste à terre sur la plage.

Une récente étude de mise en œuvre de dragage en baie avait conclu, à tort, que le dragage en baie par voie maritime était impossible du fait de la faible profondeur. C'est faux, ces moyens existent. En mai 2016, nous avons rencontré sur le site une entreprise de dimension internationale qui nous a assuré savoir le faire avec du matériel ad hoc en sa possession. (Voir annexe 1, les coordonnées du directeur de l'agence française ont été transmises aux élus chargés du dossier)

D'autre part, malgré les assurances issues d'une étude d'un bureau (le même à ce qu'il paraîtrait, à propos duquel nous émettons maintenant des doutes) nous sommes très réservés sur la quantité de sable à prélever sur la plage de Berck, quand nous voyons le déficit dramatique que connaissent aujourd'hui, ou vers lequel tendent, certaines stations très proches de la Somme et du Pas de Calais. Nous jouons aux apprentis sorciers. De nombreux berckois voient ça d'un très très mauvais œil.

Sur le rôle tenu par les pieux destinés à retenir le sable déposé, au vu du suivi que nous avons réalisé, nous ne partageons pas l'optimisme affiché de la commission de défense contre la mer.

Les pieux sont toujours là, oui, ils sont enfoncés dans de la tourbe mais le bénéfice dans la fixation du sable n'est aujourd'hui que très parcellaire et inégalement réparti.

Nous n'avons pas d'objection pour en augmenter le nombre mais nous souhaitons que soit testé en complément, en avant d'une partie du rechargement, le procédé géo tubes dans une configuration d'un diamètre de 1,50m au coût posé, matériel compris, de 300€ HT le ml (voir annexe 2). 30.000€ par exemple pour 100m ce qui n'est vraiment pas cher comparé aux études et tests récents et en cours effectués par ailleurs dans la baie. Nous avons fait, sans succès, cette proposition à la commission de défense contre la mer.

D'une manière générale il est souhaitable que les constats soient méthodiques, complets, incontestables et non le fait de constatations parcellaires qui ne peuvent qu'amener au doute.

Pour terminer, je tiens à revenir au fondamental exprimé au début de cette lettre. Quand il est dit dans l'avis de l'autorité environnementale qu'il faut envisager l'édification d'une digue rétro littorale. Celle-ci n'est envisageable que si, en plus de la protection contre la submersion elle soit conçue également pour fixer le trait de côte sinon on n'aura fait que différer le problème jusqu'au moment où le courant atteindra les bases de l'ouvrage et on aura dépensé beaucoup d'argent pour rien.

Pour mémoire je cite un extrait fondamental de la lettre que nous a adressée madame Fabienne Baccio Préfète, le 9 novembre 2015 à propos des rechargements évoqués dans le cadre du PAPI : « 1ère mesure, réalisation de la digue rétro-littorale, qui fixera le trait de côte, élément clef de voute d'un dispositif d'ouvrage pérenne ». Le non-respect, dans l'hypothèse où la digue serait imposée, de cet objectif clair émis par la représentante de l'état, rencontrerait une forte incompréhension et une ferme opposition de notre part. Il faut enfin et absolument bien prendre conscience que la ligne de séparation des eaux se situe à 30m du trait de côte du bois de sapins (au niveau du barrage en bigs bags) et que tout barrage situé derrière laissera les plus hautes mers entrer dans un espace d'où l'eau stagnera avec un incontestable impact négatif sur la biodiversité existante.

Monsieur le Préfet nous avons plusieurs fois demandé que soit mis en place, sous votre autorité, un groupe de travail composé de scientifiques, des services, organismes et associations concernés, qui aurait pour tâche de remettre à plat la stratégie de gestion de la partie sableuse de notre baie, pour sortir des errements et des bricolages actuels afin de définir enfin un projet cohérent qui tienne la route. Serons-nous enfin écoutés ?

Courrier électronique de Mme SCHRIBAUX (19 juillet 2017)

Le sable se doit d'être pris à Berck plage devant les Villas d'Opale entre les rues Grand Hôtel et Corps de garde entre les dunes Eole et Oasis ou le sable propre peut s'amonceler de plusieurs mètres suite à une tempête vents Sud ou Ouest ou Nord. Nous sommes encore à plusieurs de trop par rapport au niveau de

2012/13.
Merci.

Courrier électronique de M. CORNU Philippe (19 juillet 2017)

Sujet:

Rechargement en sable au bois de sapins en Baie d'Authie

Message:

Je vous prie de trouver ci-après mes remarques sur les documents soumis à enquête publique concernant le rechargement annuel de 35 000m³ de sable au Bois des sapins sur la rive nord de la Baie d'Authie.

Tout d'abord je suis, à titre personnel, tout à fait favorable à cette opération dans les plus brefs délais car elle est primordiale pour la protection des personnes et des biens des villages de Groffliers, Verthon, Rang du Fliers, Waben et d'une partie de Berck sur mer.

Il est choquant de constater que ce dossier a été retardé d'un an pour des raisons de pseudo conformité environnementale. Il a apparemment nécessité une étude complémentaire confiée au bureau d'étude Alpha environnement dans le but de répondre aux interrogations de la DREAL. Interrogations non scientifiques auxquelles ont été apportées des réponses de bon sens qui ne nécessitaient pas de perdre un an et de gaspiller de l'argent public pour financer une étude qui n'apporte rien. De plus, pendant ce temps là, les pertes de biodiversité provoquées par l'érosion ont été nettement plus importantes que celles résultant éventuellement des travaux

Il est également choquant de constater que ce dossier est constitué au $\frac{3}{4}$ de considérations environnementales sur l'impact des travaux projetés sur la faune et la flore locale alors que la partie technique ne représente qu'une dizaine de pages utiles.

Les causes de l'érosion et la manière d'y remédier ne sont abordés que succinctement et sont des redites des études précédentes sur ce sujet. Une fois de plus on s'attaque aux conséquences de l'érosion et non aux causes.

Il apparaît très nettement que l'érosion sur la rive Nord de l'Authie engraisse la partie interne du poulier (page 43 description du phénomène). Il apparaît également que le renforcement du poulier provoque au flot et au jusant des courants de plus en plus érosifs à l'intérieur de la Baie d'Authie.

Dans ces conditions on peut légitimement craindre que le fait de rajouter du sable provenant de l'extérieur de la baie (plage de Berck) n'accentue le phénomène d'érosion. Le sable déposé au bois de sapin, du fait des courants de flot et de jusant, va pour une part importante se déposer sur la face intérieure du poulier et en augmenter le volume provoquant un rétrécissement du chenal d'entrée et de sortie des marées. Ceci aura pour conséquence d'accentuer l'érosion sur la rive Nord en particulier au Bois de sapins.

Sans remettre en cause le rechargement prévu, il m'apparaît nécessaire d'accompagner ces travaux par une évaluation fine et concrète des conséquences du rechargement sur l'accrétion du poulier en procédant à des mesures du volume du poulier sur sa partie nord avant les travaux, pour avoir une référence fiable, puis après les travaux à intervalle régulier pour évaluer l'influence du rechargement sur l'accrétion du poulier. Les mêmes mesures pourraient être faites sur le volume de sable déposées et son suivi dans le temps pour évaluer les pertes correspondantes. Des lidars réguliers et spécifiques me paraissent adaptés à ce genre d'étude.

D'autres rechargements annuels sont programmés dans les 5 ans. Il me paraît judicieux d'envisager d'effectuer à titre expérimental un ou plusieurs de ces rechargements en prélevant le sable sur le poulier en face du Bois de sapins à l'aide d'une drague sur barge à fond plat, particulièrement adapté à la Baie

d'Authie, et d'effectuer le même type d'étude que dans le rechargement initial de 35 000m³.

L'étude précédente concernant un rechargement massif, qui a avorté pour des considérations assez fantaisistes sur la possibilité de dragage par voie maritime, préconisait la mise en place de deux déflecteurs au niveau du bois de sapins pour lutter contre les courants qui érodent la plage du bois de sapins. Les simulations avaient démontrés que ces déflecteurs permettaient de diviser par deux la perte de sable à cet endroit. Il me paraît opportun de reprendre ces conclusions et d'envisager la pose de deux déflecteurs pour accompagner les prochains rechargements. Cette opération, de nature différente, pourrait être décorrélée des rechargements ?

Courrier électronique des Habitants de Berck (19 juillet 2017)

Sujet:

solution durable

Message:

un probleme compliqué ! ce qui est bon a marée montante, devient mauvais a marée descendante !!! une solution durable serait une prolongation de 500m de la digue submersible,se qui serait bien aussi c'est de refaire les digues qui sont en tres mauvaise etat ! il y a 20ans on passé en velo,a pied a l'heure actuel c'est un parcours du combattant ! la digue casse sur plusieurs sections,la ou il y avait une plage, il y a maintenant une grosse baine profonde,le jour ou le cordon dunaire casse ce n'ai pas la mer a marée haute qui arrive dans berck ! mais 8h de mer qui rentre dans berck par jour,car au vue de la profondeur il y a un risque réel pour les habitant de berck,sachant que la sortie de berck groffliers berck,caserne pompier, sortie berck rang du fliers serai bloquer par l'eau ! il restera donc la sortie merlimont pour évacuer tout berck ! pour ma part je trouve le risque tres élevé et réel ! il faut apporter une solution rapidement et durable même une tem poraire serai deja bien ! je pense que prendre du sable sur le banc de sable de fort mahon serait plus judicieux,il est tres haut et c'est lui qui donne la direction du courant de l'authie une logique simple un pont mobile pour traversé l'authie et avoir un rendement optimal ! apres rechargement de sable la pause de bloque beton de soutient serai un gage de durabilité !

Courrier électronique de M. Philippe FONTAINE (25 juillet 2017)

Sujet:

Rechargement en salle du bois des sapins

Message:

Bonjour

Le rechargement en sable est une solution éphémère d'urgence.

Hors à force de mettre en œuvre des placebos, la solution pérenne n est pas mise en œuvre.

Cette solution consiste à faire avancer le lit du fleuve Authie vers l ouest.

Le moyen historique connu, efficace, est la remise en fonction de la digue dite "Barrois" depuis la pointe de Laroche vers l ouest.

Donc devant cette obstination à ne pas prendre en compte les vrais solutions, prélever du sable devant Berck ne fera que creuser le trou devant merlimont...

Courrier électronique de M. Cordier (26 juillet 2017)

Sujet:

la baie d'Authie

Message:

Monsieur Fontaine a entièrement raison, cette solution n'est pas pérenne, si comme moi vous avez, étant petits, construits de magnifiques châteaux de sable avec des fortifications en coquillages, vous souvenez vous de la vitesse à laquelle la mer effaçait votre ouvrage. Une remise à niveau de l'ancienne digue Barrois casserait la force du courant de notre chère Authie ; j'ai autrefois suggéré d'utiliser un matériau disponible à foison et gratuit, les restes des blockhaus.